

Édito	3
Entretien des goutières	4
Comment entretenir les tuyauteries et canalisations?	5
L'hiver, on reste bien au chaud Mais attention aux dangers de la maison!	6-7
Demandes d'interventions auprès de l'AViQ	8
La recette du jour	9
Annuaire	10
Calendrier des collectes TIBI	11



Comité de rédaction: Julien VERGUCHT Amélie GUÉRIT,

Editeur responsable: Julien PAQUET,

Rue de l'Yser, 93 6183 Trazegnies



UNE PAGE SE TOURNE ... UNE AUTRE S'ÉCRIT ...



Cher(e)'s locataires,

En ce début d'année, je souhaite vous adresser mes vœux les plus chaleureux et partager avec vous une décision personnelle pour 2021.

Celle-ci restera marquée par un grand changement, celui d'un choix qui ne s'opère pas facilement, mais qui a été mûrement réfléchi.

J'ai décidé, après 8 années de bons et loyaux services envers tous les locataires et d'un investissement de tout instant, de quitter ma fonction

de Présidente de la société pour me concentrer sur mon premier métier à la Société Wallonne du Logement et ma vie de famille.

Ce choix est motivé par une volonté d'orienter de nouveau ma carrière professionnelle au cœur même du travail au service de toutes les sociétés wallonnes et vous comprendrez que cela ne peut être compatible avec la gestion d'une société en particulier, comme le prévoit la réglementation en vigueur.

Ce fût une décision difficile à prendre, contrebalancée par mon amour pour la politique locale en matière de logement et l'investissement que j'ai pu apporter durant toutes ces années dans le développement de notre société ainsi que l'accompagnement que j'ai pu vous accorder au quotidien dans vos demandes, dans vos difficultés ...

Ma modeste contribution restera marquée dans mon cœur. Malgré les quelques difficultés rencontrées durant mon parcours telles l'absence durant 6 mois d'un directeur-gérant ou encore celle d'un responsable technique, le défi de persévérer par de l'investissement temps plein n'a cessé de me motiver.

Durant les 8 dernières années passées à la Présidence de la société, de nombreux défis ont été relevés dont la rénovation d'une grande partie du parc locatif, des constructions neuves, la volonté de louer des logements salubres et sécurisés, les charges espaces verts supprimées, l'installation gratuite de douches pour les plus de 65 ans, mon objectif de limiter au maximum le nombre de logements vides qui a considérablement baissé ...

C'est donc le cœur léger du devoir accompli que je tourne la page. Une équipe solide et motivée à la cause du locataire est en place, elle a toute ma confiance et soyez assurés que le personnel d'A Chacun Son Logis est investi sans relâche dans ses missions quotidiennes.

Avant de vous informer des gros chantiers en cours et à venir, je terminerai en remerciant toutes les personnes qui m'ont soutenues dans mon travail, et ce avec conviction : Notre Députée Bourgmestre pour sa confiance et son soutien, les Échevins, les directeurs gérants et techniques, tout le personnel de la société, les administrateurs, les membres du CCLP, les membres de la Régie des Quartiers, la Commune et le CPAS notamment dans le cadre de la cellule d'aide au logement et vous ... Mes chers locataires! Voici donc succinctement les gros chantiers :

En 2020

- Rénovation PIVERT II Courcelles : 104 maisons rues des arondes, des agasses, de Miaucourt, des Alouettes et De Cooman - COURCELLES : 2.454.657,10€
- Rénovation PIVERT II Souvret : 18 maisons et
 8 appartements rue De Brouckère : 1.106.656,52€

En 2021

- Rénovation de 64 maisons Cité B. Epine (rénovation et isolation des toitures et bardages): 838.704,08€
- Rénovation de 48 appartements rue de la Résistance : 3.743.976,22€
- Construction de 13 maisons- rues Henri Dunant et de la Ferme COURCELLES : 1.789.288,95€
- Construction de 8 maisons- rue du Nouveau Monde -COURCELLES : 1.149.551,78€
- Renouvellement de 22 toitures Cité Renard : 196.714,06€
- Déconstruction de toute la cité Druine et construction pour la 1^{ere} phase de 10 logements réservés au plus de 65 ans : 850.000€
- Le plan de rénovation 2020-2024, stratégie immobilière et du plan d'accompagnement social des locataires pour la rénovation de 287 logements répartis sur 6 cités de notre patrimoine. Estimation du budget des travaux : 11.625.465,06 €

Meilleurs vœux de santé, bonheur à tous et prenez bien soin de vous.

Je vous emmène avec moi, dans mon cœur.

Christine SWEERT, Présidente «A Chacun Son Logis» © 0477/55.32.36

@ christinesweert@hotmail.com



ENTRETIEN DES GOUTTIÈRES



Avec le temps, feuilles mortes et mousses s'accumulent dans les gouttières et forment des bouchons qui empêchent le bon écoulement des eaux de pluie et font déborder les bacs en cas d'intempéries.

Afin d'éviter des dégâts des eaux, il est donc indispensable de procéder à l'entretien des gouttières 1 à 2 fois par an; (octobre) et une fois après l'hiver (mars, avril). Entre temps, il faut évidemment veiller à leur bon fonctionnement et à ce qu'elles ne se bouchent pas.

→Entretenir les gouttières c'est : vérifier régulièrement la présence de feuilles et nettoyer.

Pour cela:

 Enlevez tout ce qui peut obstruer la gouttière (petites branches, feuilles, glands, etc.) à l'aide d'une pelle à gouttière ou même d'une louche.

- 2. Si des mousses se sont installées, nettoγez-les avec une brosse.
- 3. Terminez en rinçant le tout à l'aide d'un jet d'eau.

Veillez à votre sécurité et assurez-vous que l'échelle soit positionnée de manière stable sur un support plat et que ses pieds ne dérapent pas sur le sol. Faites reposer l'échelle de manière stable sur la façade et demandez à une tierce personne de maintenir l'échelle immobile pour éviter tout basculement. Prévoyez éventuellement un porte-outil pour garder vos mains libres. Certaines gouttières

Certaines gouttières sont exceptionnellement entretenues par A Chacun Son Logis.

Il s'agit de celles qui sont difficilement accessibles de par leur hauteur ou le dégagement sous celles-ci (véranda).





COMMENT ENTRETENIR LES TUYAUTERIES ET CANALISATIONS ?























L'entretien des tuyauteries et des canalisations est, pour rappel, une charge locative.

Voici quelques mesures de précautions que vous pouvez effectuer vous-même afin d'éviter des désagréments plus importants.

Pourquoi entretenir les canalisations?

Avoir une tuyauterie bouchée peut vite devenir couteux. L'égouttage a tendance à se boucher à cause de déchets alimentaires, de cheveux ou encore d'une accumulation de déchets non prévus pour être évacués dans les tuyaux telles que les serviettes périodiques ou de l'essuie-tout.

Plusieurs problèmes peuvent apparaître si les canalisations ne sont pas régulièrement entretenues:

- Mauvaises odeurs
- Dégradation des meubles sous-évier de cuisine si on ne s'aperçoit pas tout de suite que le siphon est bouché et déborde dans le meuble
- Dégâts des eaux : si une partie des canalisations est bouchée, la pression d'eau peut entraîner des fuites au niveau des joints et inonder les locaux.

Comment entretenir et nettoyer les tuyauteries & canalisations?

Les gestes de bases :

 Si vous n'avez pas de tamis d'évier, achetez-en un pour permettre de filtrer plus facilement vos déchets et éviter qu'ils ne tombent dans les canalisations.

- Pour le lavabo et la douche, ramassez les cheveux tombés à chaque usage et jetez-les à la poubelle plutôt que de les laisser s'évacuer dans le siphon. Lorsque vous constatez que l'évacuation ne se fait plus correctement dans la douche, déposez la bonde (plaque de couverture du siphon), dévissez manuellement le godet récupérateur du siphon pour le nettoyer complètement.
- Ne versez jamais d'huile ou de graisse dans les canalisations Les matières grasses se figent au contact de l'eau froide et entraînent l'obstruction des canalisations.
- Videz bien vos assiettes et plats avant de les mettre tremper dans votre évier.
- Verser régulièrement du marc de café dans vos canalisations aide aussi à les empêcher de se boucher car il empêche les graisses d'adhérer aux conduits. N'hésitez donc pas à utiliser vos restes de café mais veillez à bien faire couler de l'eau tiède par-dessus car s'il venait à durcir et sécher, le remède serait pire que le mal!
- Si vous déversez de l'eau bouillante dans vos canalisations, faites couler de l'eau froide en même temps pour tempérer l'eau car les tuyaux d'évacuation ne sont pas prévus pour recevoir de l'eau bouillante.
- Procurez-vous un produit d'entretien des canalisations et mettez-en dans vos canalisations une fois par mois. Ce petit geste évitera la formation de bouchon.
- Démonter régulièrement vos **siphons** pour retirer l'eau stagnante et les éventuels résidus qui s'y trouveraient encore.

FABRIQUER VOTRE PRODUIT D'ENTRETIEN NATUREL

- Mettez 200 gr de gros sel dans un récipient;
- Ajoutez-γ 20 cl de vinaigre blanc (cela va produire de la mousse, pas de panique, c'est tout à fait normal);
- Versez le tout dans votre canalisation et laissez agir pendant 30 minutes;
- Versez enfin 11 d'eau tiède et le tour

Attention! Ce mélange est à utiliser seulement si vous n'avez pas encore versé de déboucheur industriel, car vous risqueriez d'endommager les canalisations.

Que faire en cas de bouchons importants?

- 1. Verser un produit déboucheur à la soude sous forme liquide ou de gel dans les canalisations. Attention de bien lire la notice du produit acheté.
- 2. Utiliser une ventouse; laissez un peu d'eau sous la ventouse et réalisez un va et vient pour créer un effet de succion qui peut débloquer le bouchon.
- 3. Utiliser un nettoyeur haute pression
- 4. Contacter une société de vidange

Qu'elles soient chimiques, naturelles ou mécaniques, les solutions pour bien entretenir les canalisations existent. Il ne vous reste donc plus qu'à choisir celles qui vous conviennent le mieux. C'est surtout en changeant vos habitudes et en adoptant des gestes préventifs et simples que vous aurez le plus de facilités à éviter d'encrasser vos conduits d'eaux usées à économiser votre temps, votre énergie et votre argent.

Si malgré tout cela vos canalisations sont définitivement bouchées et que rien n'y fait, il est alors nécessaire de faire appel à une société de vidange.



L'HIVER, ON RESTE BIEN AU CHAUD .. MAIS ATTENTION AUX DANGERS DE LA MAISON!



En ces temps froid et humide, le salon est la pièce la plus utilisée de la maison. Si nous nous y sentons en sécurité, il faut tout de même veiller à éviter les dangers.

Lieu de détente et de jeu, le salon est une pièce aussi conviviale que dangereuse. Electrocution, brûlures, intoxications, etc. sont autant d'accidents qui peuvent γ survenir.

Chaque année, les bougies sont à l'origine d'incendie soit parce qu'on les a laissées allumées trop près d'objets inflammables, soit parce qu'elles ont été placées à la portée des enfants ou des animaux, et dans la plupart des cas parce que l'on n'est pas resté dans la pièce où cette dernière brûle.

Evitez les risques d'accidents avec ces quelques gestes de sécurité :

- Gardez les bougies allumées hors de portée des enfants et des animaux;
- Eteignez toujours les bougies avant de guitter la pièce;
- Ne laissez jamais des enfants sans surveillance dans une pièce où se trouvent une ou plusieurs bougies.

- Eloignez les bougies des rideaux, et de tout ce qui risque de s'enflammer.
- Très présents dans le salon avec la télévision, la chaine hi-fi, les enceintes, l'éclairages, etc., les câbles et les prises électriques

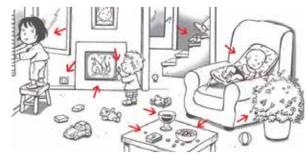
sont un risque pour les enfants. En effet, ils peuvent facilement s'électrocuter en jouant avec ou encore chuter en se prenant les pieds dedans. Pour limiter les risques, cacher les câbles et les multiprises derrière les meubles et équiper les prises électriques de systèmes de sécurité enfant dans la mesure du possible.

Certaines plantes (comme le cactus ou le ficus) peuvent être toxiques et dangereuses pour la santé en cas d'ingestion (feuille, fruit) ou de contact cutané. Il est important de se renseigner sur la dangerosité des plantes et d'apprendre à l'enfant dès le plus jeune âge de ne pas γ toucher.

Avec des enfants, redoublez de vigilance! Soγez prévenants et expliquez bien à vos enfants le sens des interdits, afin qu'ils comprennent bien la nature du danger et deviennent plus autonomes.

Petit scénario: (extrait de la brochure «Un logement sûr pour nos enfants» de l'Office de la Naissance et de l'Enfance qui peut être commandée sur www.one.be, illustration de Nancy Delvaux):







Scénario catastrophe

- Julie adore grimper sur les tabourets... elle risque de tomber par la fenêtre ouverte.
- Tom joue avec les allumettes, il met la main sur le poêle et se brûle.
- Max se penche et avale des feuilles.
- Le relax glisse et tombe du fauteuil : la tête de Max heurte le bord de la table basse.
- Tom avale une cacahuète de travers et s'étouffe.
- Papa glisse dans l'escalier sur un jouet.
- Et encore...

Quelques précautions

- Placer du matériel de sécurité : cale-porte, grille de protection pour le feu, cache-prise, câble d'arrêt pour fenêtre
- Mettre hors de portée de l'enfant les plantes, les allumettes, les cacahuètes, les boissons alcoolisées...
- Ranger les petits appareils portatifs de type télécommande, montre, clefs de voiture, ... qui contiennent des petites piles (boutons) car elles peuvent tomber de l'appareil.
 Si l'enfant en avale une et qu'elle reste coincée dans l'œsophage, le lithium qu'elle contient peut y provoquer
 - Si l'enfant en avale une et qu'elle reste coincée dans l'œsophage, le lithium qu'elle contient peut y provoquer de graves lésions.
- Déposer le couffin ou le relax sur un support stable.
- Ranger les jouets dans un endroit approprié (ex : une malle).
- Faire régulièrement ramoner la cheminée.
- ...

Et toujours expliquer à l'enfant le sens des interdits, afin qu'il comprenne bien la nature du danger et devienne plus autonome

Conseils



ATTENTION À L'APÉRITIF!

est servi lors de soirées avec des amis ou en famille. La vigilance des adultes d'accident pour l'enfant : suffocation par l'ingestion de petits aliments (cacad'absorption d'alcool par inadvertance ou par curiosité.

En plus de redoubler de vigilance, certains réflexes permettent d'éviter tout risque d'accident:

- Rangez hors de portée des pistaches, olives, etc.
- Privilégiez les biscuits et gâteaux aux tout-petits.
- Ne laissez pas les bouteilles enfants en bas-âges est très dangereux et peut être une

- 1. Donnez un maximum de 5 claques dans le dos de la victime. Après chaque claque, vérifiez si tout
- 2. Si les claques dans le dos n'ont pas d'effet, effectuez un maximum de 5 compressions abdominales.
- 3. Si le problème n'est toujours pas résolu, alternez 5 claques dans le dos et 5 compressions abdomi-
- 4. Si la victime perd connaissance, posez-la délicatement au sol et alertez immédiatement les secours, puis entreprenez une réanimation cardio-pulmonaire en commençant par effectuer 30 compres-
 - 5. Poursuivez la réanimation jusqu'à ce que les secours arrivent ou que la victime reprenne une respiration normale.
- Si la victime est un nourrisson (moins de 1 an), il faut appliquer d'autres gestes :
 - 1. Placez l'enfant à plat ventre sur votre cuisse en le maintenant avec l'avant-bras. Donnez 5 claques
 - 2. Si cette technique est inefficace, retournez-le délicatement et réalisez 5 compressions thoraciques,
 - 3. Alternez les 2 méthodes jusqu'à expulsion du corps
 - 4. NE PAS SUSPENDRE LE BEBE PAR LES PIEDS.
 - 5. NE PAS INTRODUIRE DE DOIGTS DANS LA BOUCHE POUR ESSAYER D'EXTRAIRE LE CORPS ETRANGER.

LES CLAQUES DANS LE DOS (adulte et enfant de plus d'un an)

Tenez-vous sur le côté et un peu en arrière de la victime.

Penchez-la vers l'avant en soutenant sa poitrine d'une main, ce qui permettra à l'objet obstruant les voies aériennes de ne pas s'enfoncer davantage dans la trachée.

Administrez un maximum de 5 claques entre les omoplates. Chaque claque a pour but de provoquer un mouvement de toux permettant de déloger l'objet.

Après chaque claque, observez si le corps étranger a été rejeté ou non. Dans l'affirmative, la victime reprend sa respiration et tousse, et il est inutile de lui donner d'autres claques dans le dos.

LES COMPRESSIONS ABDOMINALES (adulte et enfant de plus d'un an)



Tenez-vous derrière la victime et placez vos bras autour de la partie supérieure de son abdomen.

Penchez la victime vers l'avant.

Placez un de vos poings fermés entre le nombril et l'extrémité inférieure du sternum.

Maintenez votre poing en place à l'aide de votre autre main. Enfoncez fortement votre poing vers vous et vers le haut. Recommencez ce geste 5 fois au maximum.

Techniques extraites du guide des gestes qui sauvent de la Croix-Rouge française, Textes : Dr Pascal Cassan, Dr Daniel Meyran, Dr Vincent Hubert - Illustrations : Philippe Diemunch.





DEMANDES D'INTERVENTIONS AUPRÈS DE L'AVIQ





Les sociétés de logements de services publics reçoivent régulièrement des demandes de transformation du domicile.

Le plus souvent, il s'agit d'un réaménagement de la salle de bain ou l'installation d'un siège élévateur dans la cage d'escalier. L'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ) est une des administrations compétentes pour toutes les questions relatives au financement de ces adaptations.

Un rappel des règles est nécessaire afin d'éviter les mauvaises surprises :

La première règle est que le logement social reste la propriété de la société qui gère le parc de logements. La personne qui l'habite est locataire de son logement. Ceci est très important dans la mesure où, pour toute demande d'adaptation, l'accord du propriétaire est obligatoire. Dans le cas présent, l'accord d'A Chacun Son Logis.

La deuxième règle importante porte sur la nature de la demande d'aménagement. L'AViQ finance, entre autres, des aides à la mobilité personnelle (cannes, rampes, voiturettes, adaptations de voitures, etc.) et des aides aux aménagements et adaptations de maisons (adaptation des pièces de vie, élévateurs d'escalier, barres d'appui, etc.) Ces aides sont la propriété de la personne qui en a besoin.

La troisième règle prévoit que le demandeur locataire doit avoir - de 65 ans ou déjà porteur d'un numéro AViQ.

Une situation vécue nous aide à γ voir plus clair. La famille Dupont vit dans un logement social. Suite à un accident de voiture, Mr Dupont souffre, pour une durée prévisible d'un an au moins, de graves problèmes de mobilité. Se déplacer dans son domicile nécessite quelques adaptations, notamment l'installation d'un élévateur d'escalier.

Après avoir entamé une procédure de conciliation avec la société de logements de service public afin de voir si un logement plus adapté ou plus adaptable (de plain-pied) est disponible, Mr Dupont demande l'autorisation d'adapter l'habitation à la société de logements de service public. Il reçoit un avis positif. Mr Dupont s'adresse alors à l'AViQ et reçoit également un avis positif. L'élévateur d'escalier est donc installé dans le logement de Mr Dupont et tout le monde est satisfait.

Mais l'année suivante, la famille Dupont décide de déménager. Et c'est à ce moment que commencent les ennuis. Mr Dupont est propriétaire de l'élévateur d'escalier. Il doit l'emporter avec lui. En outre, il doit rendre son logement dans l'état dans lequel il lui a été attribué.

Et d'autres problèmes se posent : que faire de cet élévateur d'escaliers ? Mr Dupont en a toujours l'utilité, mais cet équipement était fait aux mesures du logement précédent et ne peut pas s'adapter au nouveau logement. En outre, Mr Dupont ne peut faire une nouvelle demande pour un autre élévateur d'escalier auprès de l'AVIQ car aucun renouvellement de l'intervention n'est prévu pour un déménagement de cet ordre!

Dans le meilleur des cas, la société de logements sociaux proposera à la famille Dupont un autre logement adapté à la situation. Mais encore faut-il qu'il y en ait un de disponible...

D'autres situations sont problématiques si on n'y prend pas garde. Régulièrement, l'AViQ reçoit des demandes d'aménagement de domiciles pour lesquelles le locataire a fait appel à un service conseil. Ces services sont composés d'ergothérapeutes. Après une analyse du logement, des difficultés et des besoins de Mr Dupont, l'ergothérapeute rédige un rapport qui comporte toutes les recommandations nécessaires mais qui sont parfois très couteuses. Il arrive donc que l'AViQ, sur base de l'analyse des éléments présents dans le dossier du demandeur, accorde une intervention pour une aide pouvant répondre aux besoins du demandeur qui s'avère finalement moins couteuse.

Et s'il y a malfaçons?

Les malfaçons restent les situations les plus gênantes. Qui doit être tenu pour responsable d'une malfaçon? L'entreprise qui a réalisé les travaux? Le locataire, qui devait veiller à la bonne réalisation des travaux? La société de logements de service public, propriétaire du logement, qui a donné un accord de principe? Le service-conseil, qui a fait des recommandations? L'AVIQ, qui a accordé une intervention?

Face à ce grand nombre d'intervenants, il est difficile de s' γ retrouver. De manière générale, le bon sens exige que le locataire qui demande une adaptation de son logement veille à la bonne réalisation de celle-ci. Il est responsable du choix de l'entreprise à qui il confie les travaux d'aménagement. Si cette entreprise ne réalise pas les travaux correctement, le locataire devra activer les mécanismes de protection des consommateurs!

En aucun cas, l'AViQ ne peut être tenue pour responsable, pas plus que la société de logements sociaux. Il s'agit d'une relation contractuelle entre l'entreprise de construction et le locataire. Attention donc à bien comprendre les responsabilités de chacun en cas de problème, surtout lorsqu'il s'agit de réparer à grands frais des erreurs qui auraient pu être évitées dès le départ si chaque partie avait suivi les recommandations de base!

Dernière règle importante à retenir pour les locataires : l'AViQ ne prend à sa charge que les demandes pour lesquelles elle a donné son accord!

Donc, avant d'acheter une aide technique ou transformer son logement, il faut qu'une demande soit introduite à l'AViQ et, pour bénéficier du paiement de la facture à l'entrepreneur un avis positif doit être rendu.

Il est donc fortement conseillé d'attendre la décision de l'AViQ avant de procéder à l'achat ou à l'aménagement que l'on prévoit.

Une information complète peut être trouvée sur le site de l'AViQ : www.aviq.be/handicap Le N° Vert est également à votre disposition: 0800/16061



Recette du jour : La tartiflette maison

d'hiver Ingrédients pour 4 personnes 1 kg de pomme de terre 200g de lardons fumés et d'oignons émincés 1 fromage Reblochon 1 gousse d'ail Sel et poivre Préparation (environ 20 minutes)

En ces temps plus froids, nous vous proposons une recette classique mais toujours très efficace : La tartiflette maison !

Suivez bien les étapes ci-dessous et vous pourrez déguster un succulent repas

- 2 cuillères à soupe d'huile ou une noisette de beurre

- Dans une grande casserole d'eau bouillante salée, faites cuire les pommes de terre préalablement épluchées en rondelles.
- Lorsqu'elles seront bien cuites (on peut passer une lame de couteau à l'intérieur sans trop de résistance), égouttez-les
- Pendant que cuisent les pommes de terre, faites fondre une noix de beurre (ou l'huile) dans une poêle et faites-γ revenir les oignons émincés.
- Cuisez-les vivement pendant quelques minutes puis laissez reposer à feu doux
- Faites cuire les lardons Répartissez la moitié des oignons confits dans le fond d'un plat allant au four préalablement frotté avec la gousse d'ail épluchée, ainsi que les lardons
- Disposez les pommes de terre découpées en rondelles dessus, puis répartissez le reste d'oignons et de lardons.
- Choisissez un reblochon au lait cru de couleur jaune-orangée. Grattez la croûte au couteau pour la nettoyer, puis coupez le fromage en deux.
- Coupez chaque moitié horizontalement et déposez les quatre morceaux sur les oignons, croûte vers le haut (important)
- Vous pouvez poivrer et saler légèrement

Cuisson (environ 30 minutes à 180°c)

- Faites cuire jusqu'à ce que la tartiflette soit bien dorée, le fromage
- En fin de cuisson, n'hésitez pas à mettre le four en position grill pour dorer la tartiflette













Ambulance

Pharmacie de garde

Numéro d'urgence européen

100

0900/10.500





COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS (sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune)

ET COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES (conteneurs verts, selon la commune)

Cour	celles	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Type de collecte		Courcelles 1 Courcelles Souvret	Courcelles 2 Courcelles Trazegnies	Courcelles 3 Courcelles, Gouy-lez-Piéton Trazegnies	Courcelles 4 Courcelles	

REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS TIBI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ

JOURS FÉRIÉS	DATES	REMPLACEMENT
Pâques	Lundi 5 avril 2021	Samedi 3 avril 2021
Ascension	Jeudi 13 mai 2021	Samedi 15 mai 2021
Pentecôte	Lundi 24 mai 2021	Samedi 22 mai 2021

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE







CONSULTEZ

	FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
	V/P	РМС	V/P	PMC	V/P	РМС	V/P	РМС	V/P	РМС
COURCELLES 1	15	1-15	15	1-15-29	12	12-26	10	10-22	7	7-21
COURCELLES 2	16	2-16	16	2-16-30	13	13-27	11	11-25	8	8-22
COURCELLES 3	17	3-17	17	3-17-31	14	14-28	12	12-26	9	9-23
COURCELLES 4	18	4-18	18	4-18	15	1-15-29	15	15-27	10	10-24



RECYPARC de Courcelles

Rue de Binche

RECYPARC de Fontaine-l'Evêque

HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15

Rue du Pétria

HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00.

à 18h00.

Le samedi de 9h15 à 17h30.

Le samedi de 9h15 à 17h30.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés (01/05, jeudi de l'Ascension, 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12)

Pas de transport?

N'hésitez pas à faire appel au taxi-déchets de Tibi, un service d'enlèvement de déchets à domicile payant. Infos: 0800/94234

www.tibi.be











ADRESSE POSTALE: rue de l'Yser, 93 à 6183 Trazegnies



SITE INTERNET: www.acsl.be



POUR NOUS CONTACTER PAR EMAIL: info@acsl.be



POUR NOUS CONTACTER PAR TÉLÉPHONE:

- Numéro général 071/45.26.24
- Service Locatif et Social : 071/45.26.24
 - pour toutes demandes relatives à votre loγer, à votre dossier de candidature, à votre situation financière ou à une demande de transfert
 - ⇒ soit aux permanences du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30
 - soit par téléphone au 071/45.26.24 du lundi au vendredi de 13h à 16h.
- Service Technique : 071/46.63.00
 - opour toutes demandes d'interventions techniques en urgence ou en dépannage
 - 🗢 du lundi au vendredi de 9h à 11h30



EN CAS DE RÉCLAMATION, la Présidente, Christine SWEERT est disponible sur rendez-vous au **9477/55.32.36** ou par courriel: christinesweert@hotmail.com

NOS BUREAUX SERONT FERMÉS:

> En avril: lundi 05

En Mai: lundi 03, jeudi 13 et lundi 24